



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1202/2025  
Date de la séance du CE : 12 novembre 2025  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
N° d'affaire : 2024.BKD.2417  
Classification : Non classifié

## **Fondation Ballenberg – réaménagement de l'entrée ouest. Contribution cantonale à la réalisation, crédit d'engagement 2027-2030. Crédit d'objet**

### **1. Objet**

Le Musée en plein air Ballenberg est une institution culturelle, scientifique et touristique qui attire chaque année près de 200 000 visiteuses et visiteurs venus du monde entier. Il emploie plus de 250 collaboratrices et collaborateurs pendant la période d'ouverture, de mi-avril à fin octobre, ce qui en fait l'un des principaux employeurs de la région. Conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, le Ballenberg compte parmi les cinq institutions culturelles d'importance nationale dotées d'une offre unique en Suisse, qui reçoivent des subventions d'exploitation de la part du canton indépendamment d'une participation financière des communes.

Le musée en plein air a ouvert ses portes en 1978. Les bâtiments historiques exposés étaient alors au nombre de 16. Aujourd'hui, les visiteuses et visiteurs peuvent découvrir 110 témoins du patrimoine bâti rural, issus de toutes les régions de Suisse et couvrant une période de six siècles. À mesure que le musée s'est développé et a gagné en notoriété, sa fréquentation a également connu une belle progression. Aujourd'hui, il fait partie des dix musées les plus visités de notre pays et se distingue par un degré d'autofinancement élevé d'environ 80 %.

Près d'un demi-siècle après sa création, force est de constater que le musée a bientôt atteint la limite de ses capacités. Le manque de places de stationnement devient de plus en plus problématique pour ce musée situé dans un lieu excentré, même si l'offre de transports publics a été constamment étendue. Par ailleurs, au fil des années, le musée a fortement enrichi sa collection d'objets. Ceux-ci sont actuellement répartis dans différents bâtiments ; ce stockage décentralisé a lieu dans des conditions précaires et l'entretien se fait de manière improvisée. Une telle situation ne permet pas de satisfaire aux exigences d'exploitation actuelles du musée Ballenberg et rend impossible l'exécution du mandat de prestations cantonal correspondant. De même, près d'un demi-siècle après l'ouverture du musée, la manière dont les visiteuses et visiteurs sont orientés à l'entrée ouest est obsolète, un centre d'accueil du public fait défaut et les installations utilisées aujourd'hui ne peuvent plus remplir leur mission que dans une certaine mesure.

Un effort de développement est indispensable pour pouvoir continuer à écrire l'histoire à succès du Ballenberg, un lieu unique en Suisse qui contribue à la cohésion sociale. En raison de son degré élevé d'autofinancement, la subsistance du musée en plein air dépend fortement des recettes générées par les entrées. Le musée étant en concurrence avec de nombreuses offres de qualité, il doit rester attractif aux yeux du public et continuer à se développer. Le conseil de fondation du musée a constaté la nécessité d'agir rapidement et a fait élaborer, dans le cadre

d'une planification test, un projet destiné à développer l'entrée ouest. Le projet lauréat, de la société GIM Architekten AG, permet de combler les fortes lacunes du musée et de le préparer pour l'avenir. Il comprend un dépôt central pour la collection d'objets, avec des vitrines accessibles toute l'année, mais aussi des espaces de travail, un centre d'accueil des visiteuses et visiteurs, ainsi qu'un parking couvert sur deux étages, qui permettra de respecter entièrement la réglementation en matière de stationnement. Enfin, le projet a su convaincre notamment grâce à une utilisation minimale des terres cultivables et à la forme compacte du bâtiment. Une condition à la réalisation du projet est le déplacement de la route Brienzwilerstrasse pour des raisons de sécurité. Cette mesure a été planifiée en collaboration avec la commune municipale de Hofstetten et sera mise en œuvre indépendamment du réaménagement de l'entrée ouest.

Selon le devis élaboré sur la base de l'avant-projet, les coûts totaux s'élèvent à 38 595 000 francs. Le canton, en tant que responsable du financement, a déjà alloué des contributions pour la planification test (CHF 240 000) et pour l'étude du projet (CHF 920 000) (ACE 1276/2022). Le crédit de 30 625 000 francs demandé est destiné au financement de la part du canton dans la réalisation du réaménagement de l'entrée ouest.

2. Bases légales

- Art. 2, lit. c, art. 4, art. 5, al. 2, lit. b, art. 7, al. 2, art. 12, al. 1, lit. d, art. 13, art. 14, al. 2, lit. c et art. 16 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Art. 3, lit. c de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Art. 22, art. 26, art. 27, art. 30, al. 1, art. 32 et art. 33 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Art. 27 et art. 34, al. 2 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense unique nouvelle (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit, y c. TVA de 8,1 %

Selon les documents remis par la fondation Ballenberg, les coûts se composent comme suit, conformément au devis du 18 décembre 2024 (estimation des coûts +/- 20 %) :

|                                                                        |            |                   |
|------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Entrée                                                                 | CHF        | 2 850 478         |
| Dépôt                                                                  | CHF        | 9 079 706         |
| Hangar                                                                 | CHF        | 3 619 669         |
| Parking                                                                | CHF        | 10 356 390        |
| Environs                                                               | CHF        | 2 680 030         |
| Installation photovoltaïque                                            | CHF        | <u>2 559 096</u>  |
| <b>Charges nettes liées au bâtiment, y c. TVA de 8,1 %</b>             | <b>CHF</b> | <b>31 145 369</b> |
| Renchérissment passé de 1,23 % (octobre 2023 et octobre 2024)          | CHF        | 378 411           |
| Réserve de 3 %                                                         | CHF        | 918 488           |
| Renchérissment escompté de 4,5 %                                       | CHF        | <u>1 377 732</u>  |
| <b>Charges liées au bâtiment, y c. réserve, rench. et TVA de 8,1 %</b> | <b>CHF</b> | <b>33 820 000</b> |

|                                                                                                                                             |            |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Déplacement de la route                                                                                                                     | CHF        | 1 100 000         |
| Instruments de planification                                                                                                                | CHF        | 450 000           |
| Bâtiments provisoires / garantie d'obtention du terrain                                                                                     | CHF        | 815 000           |
| Assainissement du drainage ouest                                                                                                            | CHF        | 260 000           |
| Aménagement du nouveau bâtiment                                                                                                             | CHF        | 2 100 000         |
| Suivi du projet / assurance qualité                                                                                                         | CHF        | 50 000            |
| <b>Coûts totaux bruts, y c. TVA de 8,1 %</b>                                                                                                | <b>CHF</b> | <b>38 595 000</b> |
| déduction faite de l'autofin. par la fondation Ballenberg, y c. mécénat                                                                     | CHF        | - 6 085 000       |
| déduction faite de la subvention de la Confédération pour l'installation photovoltaïque                                                     | CHF        | - 240 000         |
| déduction faite de la contribution de la commune de Hofstetten pour le déplacement de la route et les instruments de planification associés | CHF        | - 480 000         |
| Arrondissement                                                                                                                              | CHF        | 5 000             |
| Subvention demandée au canton de Berne / pour l'autorisation de dépenses                                                                    |            |                   |
| Montant déterminant du crédit, art. 34, al. 2 OFin                                                                                          | CHF        | 31 795 000        |
| déduction faite du crédit d'étude déjà approuvé (ACE 1276/2022)                                                                             | CHF        | - 920 000         |
| <b>Contribution cantonale à accorder</b>                                                                                                    | <b>CHF</b> | <b>30 875 000</b> |
| déduction faite de la subvention du canton pour le standard Minergie-A                                                                      | CHF        | - 250 000         |
| <b>Montant à accorder / plafond des coûts subvention d'investissement</b>                                                                   |            |                   |
| <b>Encouragement des activités culturelles</b>                                                                                              | <b>CHF</b> | <b>30 625 000</b> |

La demande de crédit comprend une réserve de 3 %. En outre, un renchérissement escompté entre octobre 2024 et avril 2029 (du moment de l'estimation des coûts à la moitié des travaux) est pris en compte à hauteur de 4,5 %. La subvention habituellement allouée par le canton pour le standard Minergie-A, d'un montant de 250 000 francs, et celle de la Confédération pour l'installation photovoltaïque, à hauteur de 240 000 francs (le montant exact sera décidé lors de la mise en service de l'installation), sont indiquées.

Les coûts à la charge du canton s'élèvent au maximum à 30,625 millions de francs. Cette contribution sera réduite si une contribution tirée du Fonds de loterie (FL) est utilisée à titre de financement par des tiers. Il n'est pas encore possible de calculer la contribution du Fonds de loterie, pour les raisons suivantes :

- Le devis de construction n'est pas encore disponible selon le niveau de détail requis.
- L'estimation des coûts a été établie avec une précision de +/- 20 % (FL : +/- 15 % max.)

Les ressources provenant des jeux d'argent qui sont accordées peuvent être utilisées uniquement dans un délai de quatre ans. Sur demande, ce délai peut être prolongé une fois pour une durée maximale de deux ans. Pour des projets de grande envergure, il est donc particulièrement délicat de déposer une demande auprès du Fonds de loterie avant d'avoir déposé une demande de permis de construire, car il n'est pas rare que le projet subisse des retards et/ou des modifications. La fondation Ballenberg déposera définitivement la demande auprès du Fonds de loterie avant le début des travaux, dès que les documents nécessaires et le permis de construire seront disponibles.

## 5. Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

### 5.1 Encouragement des activités culturelles

Il s'agit d'un crédit d'objet d'un montant de 30 625 000 francs pour les années 2027 à 2030.

|                      |                                                                          |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Exercices comptables | 2027 à 2030                                                              |
| Centre de profit     | 4487010001 Encouragement des activités culturelles                       |
| Mandat interne       | 484100010001 Encouragement des activités muséales et des arts visuels    |
| Compte               | 565000000 Subventions d'investissement accordées aux entreprises privées |
| Paiements prévus :   | 2027 CHF 5 105 000                                                       |
|                      | 2028 CHF 10 210 000                                                      |
|                      | 2029 CHF 10 210 000                                                      |
|                      | <u>2030 CHF 5 100 000</u>                                                |
| Total                | CHF 30 625 000                                                           |

La subvention cantonale est inscrite en partie dans le plan intégré mission-financement 2025-2027.

Les indications complémentaires sur les investissements figurent au point 5.2 du rapport.

## 6. Conditions

- La subvention pour le réaménagement de l'entrée ouest constitue un plafond de coûts. Le plafond de coûts ne doit être dépassé sous aucun prétexte. Le risque d'un éventuel dépassement des coûts est entièrement à la charge du Musée en plein air Ballenberg. Il faut faire en sorte de compenser les coûts supplémentaires à temps en apportant des modifications au projet ou d'en assurer le financement par des fonds de tiers supplémentaires.
- Le plafond de coûts tient compte d'un renchérissement escompté de 4,5 %. Si la hausse effective des coûts de la construction devait s'avérer plus basse, le versement final sera réduit en conséquence.
- Le plafond de coûts tient compte d'une réserve de 3 %. La fondation Ballenberg indique l'utilisation de la réserve dans le décompte final. Si la réserve n'est pas utilisée, le versement final sera réduit en conséquence.
- La fondation Ballenberg fournit un rapport régulier sur les promesses de financement faites par des tiers, sur le respect des acquisitions prévues (conformément au point 3.9 du rapport), ainsi que sur les sources alternatives de financement par des tiers, dans l'éventualité où celles-ci seraient compromises.
- La subvention sera versée par tranches. La première tranche est versée lorsqu'un autofinancement de 50 % est attesté, la deuxième tranche lorsqu'un autofinancement de 75 % est attesté, la troisième tranche lorsque l'autofinancement complet est attesté. Enfin, la dernière tranche est versée sur présentation du décompte final.
- La fondation Ballenberg doit déposer une demande complète, comprenant tous les documents requis, auprès du Fonds de loterie en temps utile avant le début des travaux.
- Le projet doit tenir compte du droit des marchés publics.

## 7. Motifs

Le réaménagement de l'entrée ouest permet de combler les lacunes du musée, telles que le manque d'orientation des visiteuses et visiteurs, la situation non conforme concernant le stationnement, l'insuffisance et la dispersion de l'infrastructure nécessaire à l'exploitation, ainsi que le stockage non adapté de la grande collection de biens culturels mobiles. Ainsi préparé pour l'avenir, le musée reste attractif pour le public et peut continuer à se développer.

## 8. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire  
– Grand Conseil